



DÉPLACEMENT DE LA HALTE FERROVIAIRE DE LA COMMUNE DU PONT-DE-CLAIX VERS LE PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL « PONT-DE-CLAIX – L'ÉTOILE »

CONCERTATION DU 1^{ER} AU 26 FÉVRIER 2021
DOSSIER DE CONCERTATION



POUR EN SAVOIR PLUS
ET CONTRIBUER EN LIGNE
SCANNEZ CE QR CODE



SOMMAIRE

- COMPRENDRE LE CONTEXTE
PARTENARIAL DANS LEQUEL S'INSCRIT
LE PROJET // P.4
- POURQUOI DÉPLACER LA HALTE FERROVIAIRE
VOYAGEURS DU PONT-DE-CLAIX ? // P.6
- OÙ EN EST-ON AUJOURD'HUI ? // P.8
- LES GRANDES CARACTÉRISTIQUES
DE LA FUTURE HALTE FERROVIAIRE
VOYAGEURS // P.9
- L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
DU PROJET // P.12
- LE COÛT DU PROJET // P.14
- LE CALENDRIER // P.14
- LA CONCERTATION // P.15
- ANNEXE – DÉCISION PORTANT
ORGANISATION DE LA CONCERTATION
PRÉALABLE // P.16

ÉDITO



Le déplacement de la halte ferroviaire de la commune du Pont-de-Claix vers le pôle d'échanges multimodal (PEM) « Pont-de-Claix – L'Étoile » fait l'objet d'**une concertation à laquelle SNCF Gares & Connexions vous convie.**

Ce projet s'inscrit dans la volonté des acteurs territoriaux de renforcer les connexions entre le cœur de la Métropole Grenobloise et le sud de celle-ci. **L'arrivée du TER dans le PEM « Pont-de-Claix – L'Étoile »** viendra compléter une offre de transports déjà fournie (tramway, vélos, piétons, bus), répondant ainsi à l'un des objectifs du SRADDET de **« développer les transports collectifs, les services de mobilité et l'intermodalité de façon cohérente pour tous ».**

Le déplacement de la halte ferroviaire renforcera également le **caractère central du nouveau quartier des Minotiers.** Celui-ci accueille déjà le centre Flottibulle, le futur Centre des Sciences et prévoit **la construction de 2 000 logements** dans les 20 ans à venir. Le Pont-de-Claix tend bien à devenir à la fois la ville des familles et un pôle économique de la métropole. Le projet de déplacement de la halte ferroviaire cherche donc à proposer aux habitants la possibilité de **réaliser des déplacements rapides et faciles** en conciliant les usages de mobilités et en s'adaptant aux évolutions urbaines.

Philippe RICCI

Directeur Territorial des Gares Centre Est Rhône Alpes
(DTG CERA)
SNCF Gares & Connexions



COMPRENDRE LE CONTEXTE PARTENARIAL DANS LEQUEL S'INSCRIT LE PROJET

En 2014, l'ensemble des acteurs institutionnels impliqués dans les projets urbains et de mobilités sur la zone d'aménagement dite « Flottibulle » ont signé un **protocole d'études partenariales**. Réunissant le Syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise (SMMAG – ex-SMTC), Grenoble-Alpes Métropole, la Ville du Pont-de-Claix, la Ville d'Échirolles, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise (AURG), cette convention a notamment permis de garantir la **bonne articulation dans le temps et dans l'espace de l'ensemble des projets portés sur le**

secteur. Ces différents projets urbains et de mobilités visent notamment l'émergence d'un **Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) appelé « Pont-de-Claix – l'Étoile »** regroupant tramway, bus, voitures, vélos et piétons.

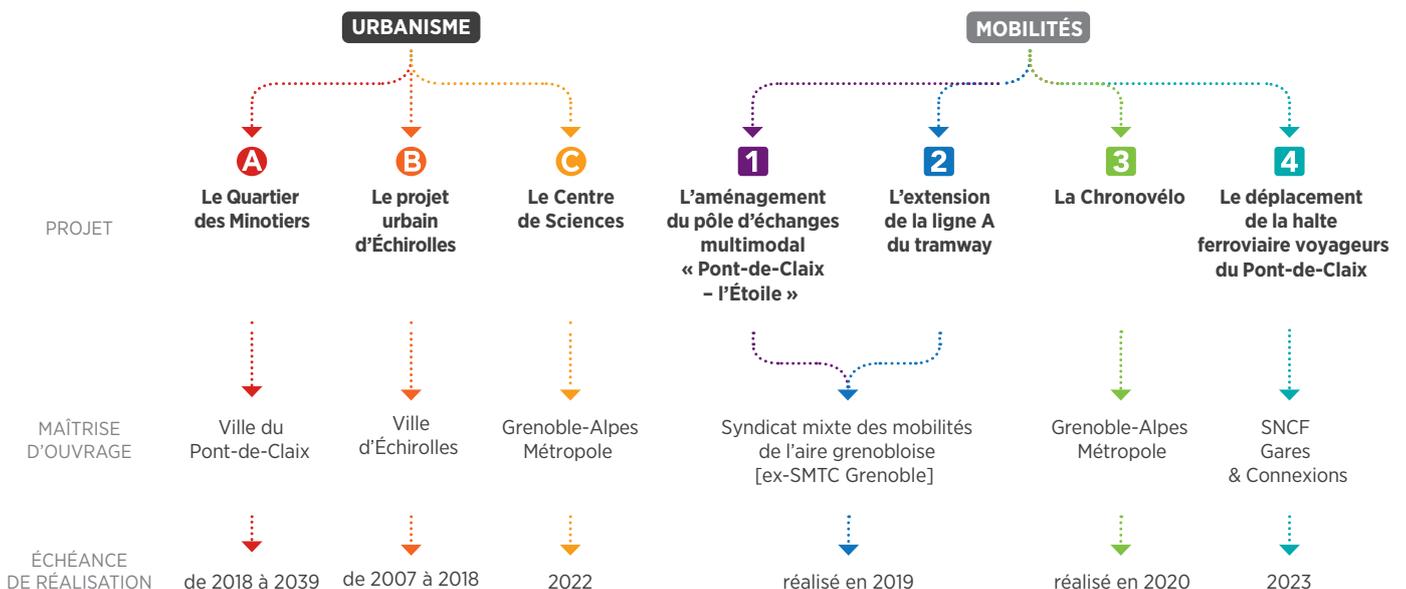
C'est ainsi que, dès l'origine, les partenaires ont exprimé la volonté de prendre en compte, dans la mise en œuvre de ce PEM, une halte ferroviaire pour les voyageurs. **C'est dans ce cadre que la Région Auvergne-Rhône-Alpes a confié à SNCF Réseau une étude de faisabilité technique du déplacement de la gare de Pont-de-Claix vers ce PEM.**

Aujourd'hui la majorité des projets portés sur le secteur sont en cours, voire achevés. **Le déplacement de la halte ferroviaire voyageurs constitue l'un des derniers maillons pour finaliser ce programme d'aménagements, porté collectivement.**

FOCUS SUR : LE PORTAGE DU PROJET

Depuis la réorganisation du Groupe SNCF au 1^{er} janvier 2020, ce projet fait l'objet d'un portage unique par SNCF Gares & Connexions.

DÉCOUVREZ EN UN COUP D'ŒIL LE RÔLE DE CHACUN DES PARTENAIRES !





L'environnement des projets urbains et de mobilité sur le secteur

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES PROJETS

- A LE QUARTIER DES MINOTIERS :**
www.pontdeclaix.fr/les-minotiers
- B LE PROJET URBAIN D'ÉCHIROLLES :**
www.echirolles.fr/la-ville/projets-urbains/projet-village-sud
- C LE CENTRE DE SCIENCES :**
www.grenoblealpesmetropole.fr/actualite/790/104-le-centre-de-sciences-futur-phare-de-la-culture-scientifique.htm
- 1 LE PEM :**
www.grenoble-alpesmetropole.fr/92-prolongement-ligne-a.htm
- 2 L'EXTENSION DU TRAMWAY LIGNE A :**
www.grenoble-alpesmetropole.fr/92-prolongement-ligne-a.htm
- 3 LA CHRONOVÉLO « GRENOBLE CAPUCHE / ÉCHIROLLES / PONT-DE-CLAIX / JARRIE / VIZILLE » :**
www.grenoblealpesmetropole.fr/416-chronovelo.htm
- 4 LE DÉPLACEMENT LA HALTE FERROVIAIRE :**
<https://www.garesetconnexions.sncf/fr/gare/frhwa/pont-claix>

POURQUOI DÉPLACER LA HALTE FERROVIAIRE VOYAGEURS DU PONT-DE-CLAIX ?

DIAGNOSTIC ET OPPORTUNITÉ

Les partenaires institutionnels, dans le cadre du protocole d'études partenariales, ont souhaité donner une **ambition forte au nouveau pôle d'échanges multimodal (PEM) « Pont-de-Claix – l'Étoile », avec une desserte pensée à l'échelle du grand sud de la métropole grenobloise.** C'est pourquoi, dès les premières réflexions sur le projet de PEM, il a été envisagé d'intégrer le mode ferroviaire, à la dimension multimodale de ce pôle.

Aujourd'hui, l'actuelle gare de Pont-de-Claix se situe à environ 400 mètres du centre-ville, et est éloignée du bassin de vie. Elle est par ailleurs peu desservie par d'autres moyens de transports en commun. Il a donc été retenu l'ambition d'un **déplacement de l'arrêt ferroviaire voyageurs de la gare de Pont-de-Claix vers une nouvelle halte ferroviaire située au sein du nouveau PEM « Pont-de-Claix – l'Étoile », à environ 1,2 km au nord de la gare actuelle.** La nouvelle halte ferroviaire voyageurs, viendra ainsi en remplacement de l'actuelle gare voyageurs de Pont-de-Claix.

C'est dans le cadre de ce programme global d'aménagement du PEM « Pont-de-Claix – l'Étoile », situé à proximité du centre aquatique Flottibulle, que les partenaires ont souhaité associer SNCF pour étudier ce déplacement.



Localisations de l'actuelle gare de Pont-de-Claix et du nouvel emplacement de la halte ferroviaire voyageurs

FOCUS SUR : LE DEVENIR DE L'ACTUELLE GARE DE PONT-DE-CLAIX

Si la gare actuelle ne recevra plus de voyageurs, elle restera tout de même nécessaire au trafic fret.

Ainsi, **l'ensemble des installations ferroviaires existantes seront conservées :**

- à la fois le bâtiment voyageurs ;
- mais aussi l'ensemble des voies pour garantir la bonne exploitation de l'axe Grenoble – Gap en permettant, en cas d'aléas d'exploitation, de gérer le trafic ferroviaire, tout en garantissant l'accès à la zone industrielle embranchée du Pont-de-Claix.

UN OBJECTIF PRIORITAIRE : FAVORISER L'INTERMODALITÉ

Le déplacement de la halte ferroviaire voyageurs du Pont-de-Claix vise un objectif principal : **renforcer les fonctionnalités du PEM de « Pont-de-Claix – L'Étoile »**. À terme, le nouveau positionnement de la halte ferroviaire contribuera à favoriser l'intermodalité, c'est-à-dire à faciliter le passage d'un mode de transport à un autre. Le projet contribuera à acheminer les voyageurs au plus près de la zone d'échanges multimodale de « Pont-de-Claix – L'Étoile ». Le mode ferroviaire viendra alors compléter les modes de transport déjà présents sur le PEM :

- Tramway ;
- Bus urbains et interurbains ;
- Vélo ;
- Voitures individuelles ;
- Piétons.

FOCUS SUR : LA DESSERTE FERROVIAIRE

Ce déplacement de halte ferroviaire ne modifiera ni la desserte TER ni la capacité des trains.

En effet, l'offre ferroviaire et le nombre de trains sont indépendants de la mise en œuvre du présent projet. À titre d'information, le trafic ferroviaire actuel s'établit entre 16 et 18 trains par jour, dont 2 trains de voyageurs (1 dans chaque sens) et 1 train de fret, par heure, en heure de pointe.

POUR ALLER PLUS LOIN :

Le Pôle d'Échanges Multimodal « Pont-de-Claix – L'Étoile » s'inscrit à deux échelles :

À l'échelle locale : les différentes composantes d'un PEM peuvent nécessiter l'intervention de plusieurs maîtres d'ouvrages. **Le SMMAG, autorité organisatrice des mobilités de l'aire grenobloise, assure le pilotage global de ce projet.** À ce titre, il assure la cohérence des différents aménagements afin de permettre la bonne insertion urbaine et le bon fonctionnement du PEM. SNCF Gares & Connexions travaille ainsi en étroite collaboration avec le SMMAG dans le cadre du projet de déplacement de la halte ferroviaire.

À l'échelle métropolitaine : les différentes autorités organisatrices des transports et de la mobilité du territoire grenoblois ont lancé en 2018 une **réflexion partenariale sur les perspectives de développement de l'étoile ferroviaire grenobloise (vers Lyon, Valence, Chambéry et Lus-la-Croix-Haute).**

Les études menées permettront de définir la programmation des investissements à mettre en œuvre au regard de l'augmentation de service envisagée, et plus particulièrement d'un service express métropolitain de type « RER ».



Vue aérienne du Pôle d'Échanges Multimodal « Pont-de-Claix – L'Étoile »

LES INCIDENCES DU PROJET

Outre le fait de faciliter les déplacements des usagers des transports en commun grenoblois, il est à noter que le déplacement de la halte voyageurs aura deux incidences :

- +** Il permettra de sortir l'arrêt ferroviaire voyageurs du Plan de prévention du risque technologique (PPRT) de la plateforme chimique du Pont-de-Claix.
- ×** Il entraînera une modification des temps de fermeture des passages à niveau :
 - de l'avenue Auguste Ferrier (PN5), avec un allongement de sa durée de fermeture,
 - de l'avenue Charles de Gaulle (PN6) qui restera globalement stable,
 - et de la rue Lavoisier (PN7), avec une légère baisse de sa durée de fermeture.
 Cela pourrait donc avoir une incidence **sur les circulations routières dans le secteur.**

OÙ EN EST-ON AUJOURD'HUI ?

LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE PRÉLIMINAIRE

SNCF Réseau a mené une **étude préliminaire de déplacement** de la halte ferroviaire voyageurs dans le cadre du projet d'aménagement de la zone de Flottibulle. Celle-ci a permis d'étudier en particulier les aménagements à envisager concernant le quai, les voies et les passages à niveau.

Cette étude préliminaire a porté sur :

- l'analyse des contraintes du site ;
- la faisabilité technique de l'opération ;
- l'élaboration de scénarios d'aménagement de la halte et de sécurisation des passages à niveau.

UN PROJET DONT LES GRANDES CARACTÉRISTIQUES SONT AUJOURD'HUI CONNUES

Aujourd'hui, les études menées sur le déplacement de la halte ferroviaire voyageurs ont permis de retenir les grandes caractéristiques de l'aménagement. Les études sont suffisamment avancées pour permettre le déroulement d'une concertation prévue aux articles L103-2 et suivants du Code de l'urbanisme.

Le présent dossier de concertation présente l'ambition et les grandes caractéristiques du projet, mais aussi les points faisant plus particulièrement l'objet d'échanges.



La passerelle de franchissement des voies inaugurée en 2019



POUR ALLER PLUS LOIN :

La sécurisation du passage à niveau n°6 (PN6)

Les études préliminaires portant sur la sécurisation du PN6, en lien avec le projet d'extension de la ligne A du tramway, ont conduit les acteurs à décider de la mise en œuvre de **plusieurs aménagements pour reconfigurer et sécuriser le passage à niveau.**

Ces aménagements sont principalement constitués :

- **d'une passerelle piétonne, accessible aux personnes en situation de handicap,** au-dessus des voies permettant de relier, en toute sécurité, le terminus de la ligne A du tramway à l'est et l'Esplanade des mobilités à l'ouest ;
- **d'une clôture,** de part et d'autre de l'avenue Charles de Gaulle, pour orienter les piétons vers la passerelle, et ainsi éviter les traversées piétonnes du passage à niveau ;
- **d'une réduction de la largeur de la chaussée** de l'avenue Charles de Gaulle, pour empêcher les piétons d'utiliser les pistes cyclables pour traverser le passage à niveau.

L'ensemble de ces aménagements a été réalisé dans le cadre du projet de tramway porté par le SMMAG.

LES GRANDES CARACTÉRISTIQUES DE LA FUTURE HALTE FERROVIAIRE VOYAGEURS

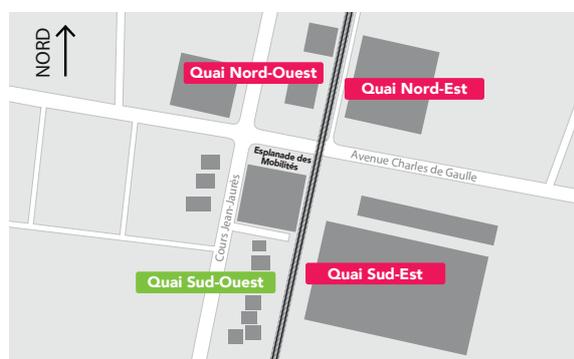
Il convient de rappeler que la ligne de Grenoble à Veynes est majoritairement constituée d'une voie unique. Des trains pouvant y circuler dans les deux sens et des zones de dépassement sont prévues à l'aide de « voies d'évitement », situées dans les gares. Contrairement à l'actuelle gare de Pont-de-Claix, bénéficiant de deux voies principales de circulation, et donc de deux quais, **le nouvel emplacement de la halte ferroviaire est situé sur une portion à voie unique. Ainsi le projet consiste en la création d'un quai unique servant à la fois aux voyageurs souhaitant aller en direction du nord (vers Grenoble) ou du sud (vers Veynes et au-delà).**

UN POSITIONNEMENT À PROXIMITÉ DU PARC-RELAIS

Le positionnement du futur quai

Les études préliminaires visant à étudier la faisabilité technique de l'opération ont principalement consisté à comparer les **différentes possibilités d'implantation du quai**.

Le choix de positionnement du quai résulte à la fois de l'ensemble des contraintes du site, des hypothèses d'aménagement retenues pour les projets alentour, et plus particulièrement des implantations **du terminus de la ligne de tramway et du parking de rabattement**.



Hypothèses de positionnement du quai

Nord-Ouest	Est
Présence d'une station-essence contraignant l'implantation d'une halte ferroviaire.	Présence de canalisations de transport de matières dangereuses , longeant la voie ferrée, par l'est, contraignant l'implantation d'ouvrage sur cette zone (bande enherbée).
Sud-Ouest	
Possibilité d'insertion facilitée par l'espace foncier disponible en bordure de voie ferrée.	

La garantie d'une bonne insertion du quai dans son environnement

SNCF Réseau a partagé les enjeux des différentes options d'insertion avec l'ensemble des partenaires. Il a été collectivement retenu qu'une insertion du quai au sud-ouest du passage à niveau représentait le meilleur compromis.

Le SMMAG, pilote du projet de PEM, a pris en compte le futur positionnement de la nouvelle halte pour réaliser l'esplanade des mobilités et le parc-relais. La possibilité de créer un cheminement piétons le long du parc-relais pour l'accès au futur quai de la halte a été préservée. En fonction de l'implantation

fine de l'accès au quai et des cheminements piétons retenus, des adaptations légères du parc-relais pourront s'avérer nécessaires.

Un positionnement au profit de l'intermodalité

Le positionnement de la halte ferroviaire à l'ouest facilitera **les cheminements piétons depuis et vers l'Eplanade des mobilités**, et donc vers les bus et le parc-relais. Le terminus du tramway situé à proximité sera accessible en toute sécurité par les usagers grâce à la passerelle au-dessus des voies.

LE DIMENSIONNEMENT DU QUAI LATÉRAL UNIQUE DE LA FUTURE HALTE FERROVIAIRE

La future halte voyageurs sera composée d'un **quai latéral unique situé à l'ouest de la voie ferrée existante**, dont les dimensions sont les suivantes :

- Longueur : **150 mètres** ;
- Hauteur : **0,55 mètre** ;
- Largeur : **2,50 mètres au minimum**.

Ces dimensions permettent une accessibilité aux personnes en situation de handicap, et sont compatibles avec l'ensemble des matériels roulants susceptibles de circuler sur cet axe.



Esplanade des mobilités du PEM « Pont-de-Claix – L'Étoile »

POUR ALLER PLUS LOIN :

Comment est calculée la largeur d'un quai ferroviaire ?

La largeur d'un quai ferroviaire est déterminée selon deux principaux critères :

- la « zone à risque », qui est fonction de la vitesse de circulation des trains sur la voie : **0,90 mètre** (la ligne Grenoble – Veynes étant circulée à 90 km/h) ;
- la largeur de deux sens de circulation piétons (y compris les personnes en situation de handicap) : **1,60 mètres** (2 x 0,80 m chacune).

Ainsi, la largeur du quai devra donc être au minimum de 2,50 mètres (0,90 m + 1,60 m).

LES ÉQUIPEMENTS DE LA HALTE FERROVIAIRE VOYAGEURS

À la différence d'une gare, une halte ferroviaire ne dispose pas d'un bâtiment voyageurs.

Toutefois, plusieurs équipements sont proposés pour garantir la sécurité des flux, l'information aux voyageurs et leur assurer un confort d'attente.

La future halte pourra notamment disposer de :

- deux **abris** répartis sur le quai ;
- quatre **bancs** répartis sur la longueur du quai ;
- une **bande d'éveil de vigilance** sur toute la longueur du quai ;
- un **candélabre** avec haut-parleur tous les 25 mètres ;
- un **panneau avec le nom de la halte** ;
- un **panneau d'indication** perpendiculaire en bout de quai pour le conducteur du train ;
- une **horloge** ;
- deux **poubelles** ;
- un ou plusieurs **écrans dynamiques multimodaux** affichant les prochains départs ;
- des **plans des réseaux de transport** ;
- un **distributeur de billets régionaux** (DBR) ;
- un **composteur/valideur**.



VOTRE AVIS COMPTE !

En tant qu'usager du PEM ou habitant du territoire, SNCF Gares & Connexions sollicite tout particulièrement votre avis sur les équipements prévus dans le cadre de la halte ferroviaire. Pour votre confort de voyage au quotidien, partagez-nous vos avis !

UN ACCÈS À LA HALTE FERROVIAIRE VOYAGEURS DEPUIS L'ESPLANADE DES MOBILITÉS

L'accès à la halte ferroviaire est aujourd'hui prévu depuis l'Esplanade des mobilités. Cette grande place, située au cœur du PEM, a été conçue pour relier l'ensemble des différentes composantes des mobilités, tout en répondant aux normes d'accessibilité.

Les principaux services proposés sont :

- une **passerelle piétonne, accessible aux personnes en situation de handicap**, permettant de franchir la plateforme ferroviaire entre le PEM et le terminus de la ligne A du tramway, équipée de deux ascenseurs de part et d'autre ;
- **deux écrans d'information voyageurs** : un côté PEM, l'autre côté terminus du tramway ;
- des **quais de bus réaménagés (A/R)** desservis par les lignes suivantes : Chronobus C2, Proximo 25, Express 3, Flexo 64, ainsi que les lignes interurbaines Transisère (Express3, 3000, 4100, 4101, 4110 et 4500) ;
- une **consigne à vélos** fermée de 100 places avec accès réservé aux abonnés ;
- **50 arceaux vélos** en libre-service extérieur abrités ;
- une **piste Chronovélo** de Grenoble à Vizilles avec bientôt une aire de service qui longera le PEM le long du cours Saint-André ;
- un **parc-relais** de 54 places avec une borne double de rechargement électrique ;
- un **parking** en stationnement libre de 19 places avec une borne double de rechargement électrique ;
- **deux places autopartage** ;

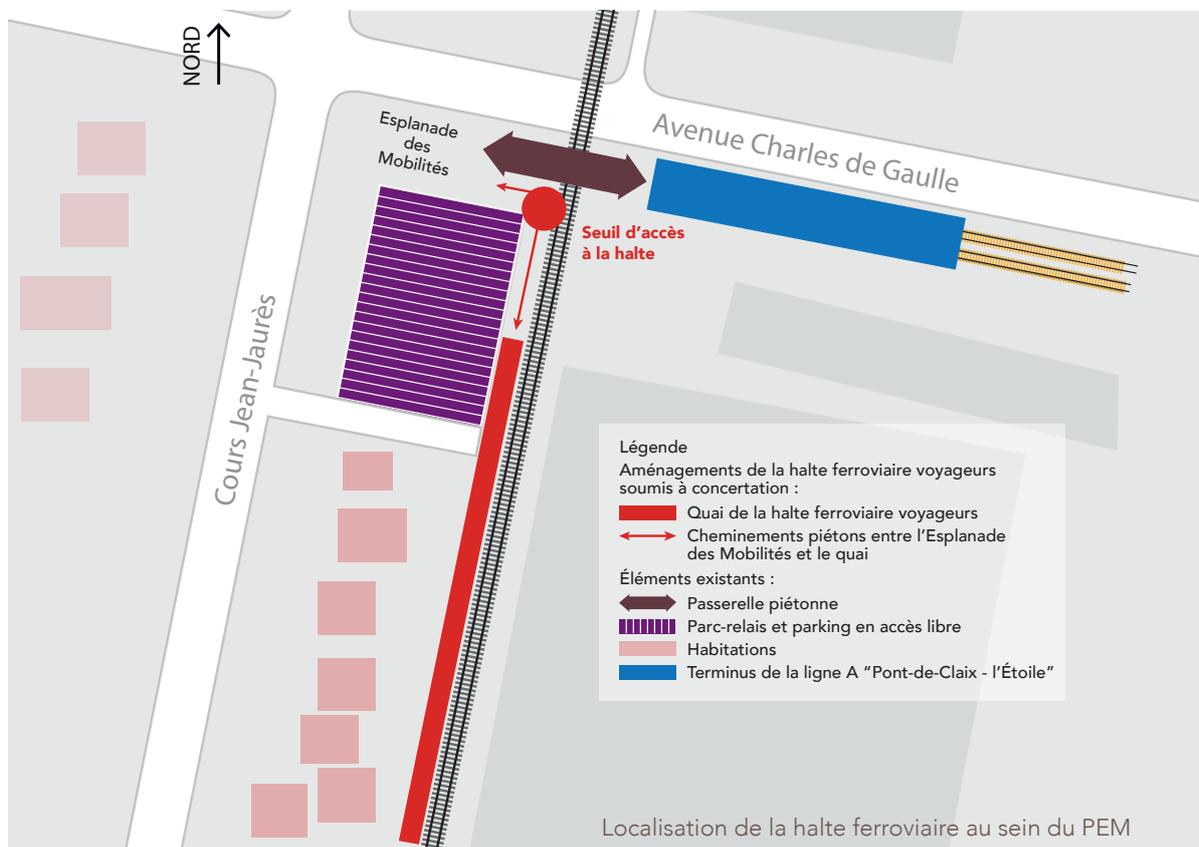
- **deux places dépose-minute / covoiturage** ;
- sur l'esplanade des mobilités, l'installation prochaine d'un **foodtruck** et d'un **espace colis**.

Le **seuil de la halte sera situé au plus près de la passerelle piétonne** pour faciliter le passage d'un mode à l'autre. **L'accès au quai se fera à travers un cheminement piéton d'environ 35 mètres** en longeant le parc-relais entre le seuil de la halte et le quai.

L'ensemble des aménagements ainsi réalisés (seuil de halte, cheminement et quai) sera accessible aux personnes en situation de handicap.

VOTRE AVIS COMPTE !

En tant qu'usager du PEM ou habitant du territoire, SNCF Gares & Connexions sollicite tout particulièrement votre avis sur l'aménagement des accès à la halte ferroviaire. Accès depuis les arrêts de bus, le parking-relais ou la passerelle, cheminements piétons vers la halte... partagez-nous vos avis !





L'environnement naturel

Les **aires d'étude présentent un faible intérêt pour la biodiversité**, le projet se situant en secteur déjà fortement urbanisé. **Aucune espèce d'intérêt patrimoniale n'a été inventoriée au droit du projet :**

- Concernant la faune, **la majorité des espèces identifiées sont dites anthropophiles, c'est-à-dire qu'elles s'accommodent de la présence de l'homme.** Parmi les espèces inventoriées, on identifie : le Lézard des murailles (espèces protégées), une vingtaine d'espèces d'oiseaux pour une grande partie protégée, cinq espèces de chauve-souris.
- Concernant la flore, **les habitats sont anthropisés et hautement perturbés.** Seule une espèce à enjeu au niveau régional a été inventoriée : l'Orchis pyramidal.



Le contexte socio-économique

Le projet s'inscrit dans un contexte urbain en plein renouvellement porté par le quartier des Minotiers. Il est par ailleurs compatible avec le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) en vigueur qui présente un certain nombre d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP) dont l'une vise à la bonne articulation du projet urbain en cours avec l'aménagement du Pôle d'Échanges Multimodal dans lequel s'inscrit le projet de halte ferroviaire voyageurs.

La **localisation de la halte ferroviaire voyageurs** au sein du Pôle d'Échanges Multimodal de « Pont-de-Claix – l'Étoile » **pourrait rendre plus attractives les opérations en cours de réalisation et favoriser l'accessibilité des équipements alentour** (commerces, équipements sportifs, entreprises, logements...). **Le déplacement de la halte ferroviaire voyageurs permettra de consolider l'attractivité Pôle d'Échanges Multimodal de « Pont-de-Claix – l'Étoile » et de favoriser le recours aux transports en commun à l'échelle du sud de la métropole grenobloise.**



Le patrimoine et le paysage

Le site d'accueil du projet ne présente pas d'enjeu patrimonial (monument ou site, classé ou inscrit par exemple) ou archéologique.

L'identité paysagère du Pont-de-Claix est décrite comme « ville à la montagne » de par les points de vue dégagés en direction des massifs alentour. **Au vu de ses dimensions et de son intégration au site, la halte ferroviaire voyageurs ne viendra pas perturber les différentes lectures du paysage. Elle pourrait contribuer au renforcement de l'attractivité du nouveau lieu de vie** défini par le Pôle d'Échanges Multimodal.



Environnement actuel de la future implantation du quai

LE COÛT DU PROJET

Le montant estimatif du projet est **de 4 à 5 millions d'euros HT**. Les études préliminaires et l'actuelle phase d'étude ont fait l'objet d'un financement partenarial de la part de **trois financeurs : l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Grenoble-Alpes Métropole**.

Un nouveau conventionnement devra être défini ultérieurement, avec les partenaires, pour déterminer leur participation respective pour le financement des travaux.

FOCUS SUR :

L'IMPACT DES TRAVAUX SUR LES CIRCULATIONS FERROVIAIRES

La desserte de l'actuelle gare de Pont-de-Claix sera maintenue pendant toute la durée des travaux et jusqu'à la mise en service de la future halte ferroviaire. **La mise en place de la desserte se fera selon une logique de bascule de la gare actuelle vers la nouvelle halte, une fois celle-ci entièrement terminée.**

Dans la mesure du possible, les travaux seront mis en œuvre en parallèle d'autres opérations ferroviaires, afin de limiter les impacts sur les circulations. Ainsi, **la majeure partie des travaux se déroulera dans le cadre d'interruption temporaire de trafic, la nuit, n'ayant ainsi aucun effet sur la circulation des trains de voyageurs.**

LE CALENDRIER

LES TRAVAUX DE RÉALISATION DE LA HALTE FERROVIAIRE

Au stade actuel des **études, la durée des travaux de génie civil est estimée à 6 mois**, avec une mise en service de la halte ferroviaire à horizon 2023. Le phasage travaux est actuellement envisagé selon 4 principales étapes :

- **Étape 1 - travaux préparatoires (1 à 2 mois) :**
adaptations des équipements ferroviaires, notamment vis-à-vis de l'implantation existante des artères de câbles et de la signalisation ferroviaire ;
- **Étape 2 - travaux sur la voie ferrée (1 mois),**
avec le remplacement des traverses au droit du futur quai ;
- **Étape 3 - travaux de création du quai (4 mois) ;**
- **Étape 4 - installation de l'ensemble des équipements**
nécessaires au bon fonctionnement de la halte.

La définition des travaux, pour la sécurisation des passages à niveau de l'avenue Auguste Ferrier (PN5) et de la rue Lavoisier (PN7) et de leur planning de mises en œuvre, sont en cours de définition.

2015-2017

Études préliminaires (PREL)

LA CONCERTATION SUR LE DÉPLACEMENT DE LA HALTE FERROVIAIRE



POUR EN SAVOIR PLUS ET CONTRIBUER EN LIGNE SCANNEZ CE QR CODE

POURQUOI UNE CONCERTATION ?

SNCF Gares & Connexions a souhaité informer le public concerné et l'associer aux prises de décisions dans le cadre d'une concertation au titre L.103-2 du Code de l'urbanisme. Aujourd'hui, l'ensemble des études menées est suffisamment avancé pour permettre un temps d'information et d'échanges avec les acteurs locaux.

Cette concertation vise plusieurs objectifs :

- **Informer le public concerné**, en particulier usagers du PEM de « Pont-de-Claix – l'Étoile » et habitants du Pont-de-Claix ;
- **Permettre à chacun de s'exprimer** à propos du projet envisagé, en formulant ses observations et propositions ;
- **Veiller à ce que chacun reçoive des réponses** à ses questions ;
- **Prendre en compte, dans la mesure du possible, les observations et propositions** recueillies pour affiner le projet.

COMMENT PARTICIPER À LA CONCERTATION ?

SNCF Gares & Connexions a souhaité la mise en œuvre d'une concertation durant **4 semaines entre le lundi 1^{er} et le vendredi 26 février 2021.** Durant tout le temps de la concertation, chacun peut s'informer en consultant le **présent dossier de concertation** :

- en **mairie du Pont-de-Claix** aux horaires d'ouverture habituels, 10 place du 8 mai 1945, 38800 Le Pont-de-Claix ;
- au **Centre social communal Jean Moulin** aux horaires d'ouverture habituels, 12 rue du docteur Valois, 38800 Le Pont-de-Claix ;

Ce document est également disponible en **version numérique** sur la page Internet SNCF Gares & Connexions dédiée au projet : <https://www.garesetconnexions.sncf/fr/gare/frhwa/pont-claix>

Des **registres papiers** sont à votre disposition dans les 2 lieux cités ci-dessus pour faire part de vos observations et propositions sur le projet. Il est également possible de participer à l'aide d'un **formulaire numérique accessible** à l'adresse suivante :

<https://www.garesetconnexions.sncf/fr/gare/frhwa/pont-claix>

L'avis des usagers du PEM et habitants du territoire est particulièrement attendu aux sujets de **l'aménagement des accès** à la halte ferroviaire et des **équipements prévus.**

ET APRÈS LA CONCERTATION ?

À l'issue de la concertation, **SNCF Gares & Connexions rendra compte de cette phase de dialogue** menée sur le territoire au travers d'un **bilan de la concertation.** Ce document compilera l'ensemble des contributions recueillies, ainsi que les réponses apportées par SNCF Gares & Connexions.

Par la suite, les études, nourries des enseignements de la concertation, se poursuivront pour définir le projet soumis à enquête publique courant 2021.

2018-2021

Études d'avant-projet (AVP), y compris procédures administratives et environnementales

Dont :

Concertation réglementaire

Enquête publique

2022

• Études de projet (PRO)

• Travaux préparatoires

2023

• Réalisation des travaux

• Mise en service de la halte ferroviaire et interruption du trafic voyageurs à la gare de Pont-de-Claix : fin 2023

ANNEXE



DÉCISION PORTANT ORGANISATION DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Déplacement de la gare de Pont-de-Claix à Flottibulle

La directrice des opérations et des territoires de SNCF Gares & Connexions

Vu la loi n°2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire ;

Vu l'ordonnance n°2019-552 du 3 juin 2019 portant diverses dispositions relatives au groupe SNCF ;

Vu le Décret n°2019-1588 du 31 décembre 2019 approuvant les statuts de la filiale mentionnée au 5e de l'article L2111-9 du code des Transports et portant diverses dispositions relatives à la filiale mentionnée au 5e de l'article L2111-9 du code des Transports ;

Vu les articles L. 103-2 à L. 103-6 et R. 103-1 à R. 103-3 du Code de l'urbanisme ;

Vu la délégation de pouvoirs de la Directrice Générale de SNCF Gares & Connexions à la Directrice des Opérations et des Territoires de SNCF Gares & Connexions applicable à compter du 1^{er} octobre 2020 ;

Vu le projet de déplacement de la gare de Pont-de-Claix à Flottibulle présenté ci-après, et visé au contrat de plan Etat Région 2015-2020 ;

1. DESCRIPTION DU PROJET PORTÉ À LA CONCERTATION

LOCALISATION DU PROJET

Le projet de Déplacement de la gare de Pont-de-Claix à Flottibulle (38) est localisé sur la ligne Lyon-Marseille via Grenoble-(ligne 905).



Localisation de Pont-de-Claix

CONTEXTE DU PROJET

À la convergence des communes de Grenoble, Echirolles et Pont-de-Claix, le quartier dit de « L'Étoile » fait l'objet de plusieurs projets, portés par plusieurs maîtres d'ouvrages : projets urbains et projets de mobilités (extension ligne de tramway, création d'un parc-relais, création ligne chrono-vélo, ...), avec l'ambition de créer un nouveau Pôle d'Echanges Multimodales (PEM) de « Pont-de-Claix – L'Étoile ».

OBJECTIFS DU PROJET

L'actuelle gare de Pont-de-Claix se situe à environ 400 mètres du centre-ville, mais est éloignée du bassin de vie. Elle est par ailleurs peu desservie par d'autres moyens de transports en commun.



Déplacement de la gare de Pont-de-Claix

Le projet porte sur le déplacement de l'arrêt ferroviaire voyageurs de la gare de Pont-de-Claix vers une nouvelle halte ferroviaire, située au sein du nouveau PEM « Pont-de-Claix - L'Étoile », situé à environ 1,2 km au nord de la gare actuelle. La nouvelle halte ferroviaire voyageurs, viendra ainsi en remplacement de l'actuelle gare voyageurs du Pont-de-Claix.

ANNEXE

SOLUTION TECHNIQUE PROPOSÉE

La future halte voyageurs sera composée d'un quai latéral unique.

Au regard des enjeux identifiés, et suite à une analyse multicritère, l'ensemble des partenaires ont décidé d'implanter le quai entre la voie ferrée et le parc relais, à l'Ouest de la voie ferrée, et au Sud de l'Avenue Charles de Gaulle, avec un accès depuis l'Esplanade des mobilités.



Schéma d'insertion de la halte

Les principales caractéristiques du quai, qui sera accessible aux Personnes en Situation de Handicap (PSH), sont les suivantes :

- > Longueur : 150 mètres ;
- > Hauteur : 0,55 mètre ;
- > Largeur : 2,50 mètres au minimum.

Il est prévu de mettre en œuvre l'ensemble des équipements nécessaires au bon fonctionnement de la halte, de garantir la sécurité et d'assurer un confort aux voyageurs.

AVIS DU PUBLIC

L'avis du public est notamment sollicité vis-à-vis des éléments suivants :

- > Les équipements prévus dans le cadre de la halte ferroviaire ;
- > La localisation de ou des accès à la halte ferroviaire.

COÛT

À l'issue des études préliminaires, l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération se situe entre **4 et 5 M€** courants HT.

Cette opération est prévue d'être financée par l'ensemble des partenaires locaux à savoir l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Agglomération Grenobloise.

DÉLAI

Le calendrier prévisionnel de l'opération prévoit :

- > Phase d'avant-projet : du 2^{ème} trimestre 2020 au 3^{ème} trimestre 2021 ;
- > Phase projet : du 4^{ème} trimestre 2021 au 4^{ème} trimestre 2022 ;
- > Phase réalisation : démarrage des travaux début 2023 ;
- > Mise en service : fin 2023.

2. LES PRINCIPES DE LA CONCERTATION

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Conformément aux dispositions combinées des articles L103-2 et suivants, et R103-1 et suivants, du code de l'urbanisme, le projet, ci-avant présenté, doit être soumis à concertation du public.

L'article R103-1 précité soumet à concertation préalable les travaux suivants : « *La création d'une gare ferroviaire ou routière de voyageurs, de marchandises ou de transit ou l'extension de son emprise, lorsque le montant des travaux dépasse 1 900 000 €* ».

OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

Les objectifs de cette concertation sont :

- > De **partager et préciser le programme d'aménagements** envisagé avec les acteurs et partenaires du projet, les habitants, les usagers des transports ferroviaires et des transports en commun, les associations et toutes autres personnes concernées ;
- > De permettre aux acteurs et partenaires du projet, aux habitants, aux usagers des transports ferroviaires et des transports en commun, aux associations et toutes autres personnes concernées **d'exprimer leurs attentes, préoccupations et propositions** ;
- > De **recueillir l'avis du public** vis-à-vis des équipements de la halte, et de la localisation de l' (ou des) accès à la halte, en tenant compte de l'expression des besoins.

L'objectif de la concertation sera ainsi de faire converger les aménagements proposés avec les besoins et attentes du public.

MODALITÉS DE CONCERTATION

Les modalités de la concertation proposées sont les suivantes :

- > **Le dossier de concertation** sera mis à disposition du public en mairie du Pont-de-Claix et au Centre social communal Jean Moulin. Il sera également consultable et téléchargeable sur la page internet dédiée au projet ;
- > **Un registre** sera mis à disposition du public en mairie du Pont-de-Claix et au Centre social communal Jean Moulin. Les contributions pourront également être déposées sur la page internet dédiée au projet.

MESURES DE PUBLICITÉ

Les mesures de publicité retenues pour l'information du public quant à la tenue de la concertation sont les suivantes :

- > Un article dans la presse régionale quotidienne ;
- > La distribution de flyers ;
- > La mise en place d'affiches ;
- > L'ouverture d'une page internet dédiée au projet.

DURÉE DE LA CONCERTATION

La concertation débutera le **1^{er} février 2021** et se déroulera jusqu'au **26 février 2021**, à savoir une durée de quatre semaines ;

BILAN DE LA CONCERTATION

À l'issue de la concertation, un bilan de la concertation sera établi et approuvé par SNCF Gares & Connexions.

Le bilan de la concertation sera consultable en mairie du Pont-de-Claix, au centre social communal Jean Moulin et sur la page internet dédiée au projet.

Décide d'engager la concertation préalable relative au déplacement de la gare de Pont-de-Claix à Flottibulle.
Approuve les modalités d'organisation de cette concertation publique ainsi que les objectifs poursuivis, tels que présentés.

À Paris, le 17 décembre 2020

La Directrice des Opérations
et des Territoires de SNCF Gares & Connexions



Eliane BARBOSA



Réalisation : sennse • 16805



FÉVRIER 2021

